







LA METALLURGIE ET LE RESSORT

Bilan et Perspectives

USSI divers soient-ils, les mouvements de grève déclenchés le 3 octobre 1957...

C'est la première caractéristique de cette Journée. Les travailleurs de la métallurgie ont répondu en masse aux appels à l'action...

Mais, au travers de cette bigarrure, s'expriment néanmoins la chose la plus importante du moment : la combativité ouvrière.

Cette combativité ouvrière, latente depuis plusieurs mois, mais réelle, ne cesse de préoccuper les gouvernements en place...

Ce n'est que dans cette optique que l'on peut juger de la Journée du 3 octobre. Le succès des débrayages inégalement d'ailleurs...

Nous savons bien que nous n'avons pas à faire appel à la bonne volonté du capitalisme. Peut-on au minimum espérer qu'il lui arrive d'avoir du bon sens ?

Mals dangereux, devrait ajouter Paul Parpais, car la deuxième caractéristique de cette Journée du 3 octobre est dans la manière dont les travailleurs ont répondu à l'appel à l'action qu'il leur était lancé.

Chez Renault-Billancourt, près de 25.000 travailleurs répondent au mot d'ordre de quatre heures de grève. Cela fait près de 6.000 travailleurs en grève. Pourtant, le meeting de la salle des conférences à Ivry ne regroupa que 400 ouvriers dont 120 des usines Genève en grève totale depuis 15 jours.

Cette appréciation reflète bien la situation. Les travailleurs veulent se battre, une petite porte leur est ouverte, ils s'y engagent, mais ils bifurquent au moment où on leur indique le cabinet de débrassage. Cette forme passive de protestation contre des méthodes d'action qui ne leur conviennent et à grande conséquence.

Si le 3 octobre était un premier pas, les autres doivent être plus importants, vers la lutte d'ensemble, vers la grève générale. Voilà ce que veulent les travailleurs, que l'expérience au meeting de la salle des conférences d'Ivry en approuve chaleureusement la résolution suivante qui leur fut présentée par le camarade Renard de l'usine Genève, en grève.

Les organisations syndicales, tout en pouvant aller très loin dans la voie de l'action pour mieux la détourner de ses buts véritables, se refusent à engager une telle action, qui se refusent à la préparer.

Il apparaît aux travailleurs eux-mêmes de préparer le combat offensif. Les comités de lutte se forment dans les entreprises, leur liaison et leur jonction se faisant, aussi à un niveau des localités, que sont des corporations, la voie est alors ouverte pour le déclenchement de la lutte d'ensemble qui se solde sur la forme de la grève générale.

Les délégués proposent, verbalement, la convocation d'une assemblée générale pour le jeudi matin 9 heures.

Le délégué C.F.T.C. dit son accord sur la prime de 10.000 fr. mais se prononce pour une prime de 5.000 francs.

Il s'en explique, disant : « Certains demandent la lune par désespoir et pour satisfaire au contentement des ouvriers. D'autres demandent 100 ou 50 fr. pour obtenir 50 ou 35 fr. Nous, nous demandons 5.000 fr. avec un minimum de 10 %.

Le délégué C.F.T.C. fut mis en minorité. La proposition de l'augmenter fut adoptée, ainsi que la proposition d'aller en délégués à la direction pour le cahier de revendications.

Le 27 septembre 1957. Suivent sur les originaux, les signatures de différents endroits de l'usine et parfois d'ateliers à l'unité.

DE NOTRE CORRESPONDANT CHEZ BRÉGUET

DEPUIS l'annonce de la Journée nationale d'action lancée par les syndicats dans la région parisienne, les travailleurs de chez Bréguet attendaient un mot d'ordre quelconque.

Le jeudi matin 3 octobre arriva, sans que l'on sache officiellement quel que ce soit sur la forme de la grève et la nature de nos revendications, malgré la parution, la veille, de Journal d'entreprise de la section syndicat C.G.T.

Les délégués proposent, verbalement, la convocation d'une assemblée générale pour le jeudi matin 9 heures.

Le délégué C.F.T.C. dit son accord sur la prime de 10.000 fr. mais se prononce pour une prime de 5.000 francs.

Il s'en explique, disant : « Certains demandent la lune par désespoir et pour satisfaire au contentement des ouvriers. D'autres demandent 100 ou 50 fr. pour obtenir 50 ou 35 fr. Nous, nous demandons 5.000 fr. avec un minimum de 10 %.

Le délégué C.F.T.C. fut mis en minorité. La proposition de l'augmenter fut adoptée, ainsi que la proposition d'aller en délégués à la direction pour le cahier de revendications.

Le 27 septembre 1957. Suivent sur les originaux, les signatures de différents endroits de l'usine et parfois d'ateliers à l'unité.

Que font les gars de chez Renault : les petites grèves dans une grande usine !

DEPUIS plusieurs années, en avril, quand le patron doit connaître son bilan, F.O. déclare la répartition des bénéfices insuffisante, et « passe à l'action ». Ce syndicat décide, un vendredi, de quitter le travail deux heures avant. Les autres syndicats, en général, emboîtent le pas, les ouvriers s'en vont deux heures avant, en expliquant que cela ne sert à rien, mais qu'après tout, cela ne fait pas de mal, et puis deux heures...

La quinzaine dernière, le mécontentement grandissant du C.G.T.-C.F.T.C. qui sont unis pour l'occasion : faisons de la Journée du 3 octobre un superbe développement, action allant en se développant, débrayages quatre heures. F.O. explique à ses militants : « Faites comme vous voudrez ».

Dans les ateliers, ces grèves d'aveuglement soulèvent le tollé. « Tant qu'ils sont, ils se moquent de nous », ils veulent nous faire faire des grèves tournantes sans le dire, car ils savent que cela ne marcherait pas. « Il y en a assez, nous ne débrayerons pas ». « Ma parole, ils sont tous en cheville ». Telles sont les réflexions maintes fois entendues.

Le jeudi 3 arrive, les gars discutent, personne ne sent cette action opportune, mais quoi faire ? Les syndicats ont des avis différents.

Le 3 octobre, les gars de chez Renault ont décidé de suivre le mot d'ordre de grève de deux heures des Centrales syndicales, à condition que cette grève limitée soit LE DERNIER AVERTISSEMENT A LA DIRECTION.

Un cas où la Direction ne donnerait pas satisfaction dans les deux jours qui suivent, ils proposent : 1° Que les ouvriers, dans tous les ateliers discutent ensemble, sans discrimination d'opinion politique ou syndicale, sur les revendications et les possibilités d'action ; 2° Que de larges délégations représentent tous les ateliers se réunissent en Assemblée générale de l'usine, le mardi 10 octobre, à 19 h. 30, dans le Grand Comité d'Entreprise pour coordonner et appliquer les décisions prises par les ateliers.

LES OUVRIERS DE... proposent dès maintenant : 1° Les revendications présentées, doivent tendre à réduire la hiérarchie des salaires, il faut envisager le moyen de réduire l'écart entre les différentes catégories professionnelles. Pour le moment : augmentation UNIFORME de 40 francs de l'heure pendant 12 mois.

2° Réduction des heures de travail : 45 heures sans diminution de salaire. 3° Si l'on décide de se mettre en grève, exiger le paiement des heures perdues à la Direction.

4° Pour être efficace, l'action doit refléter l'opinion et la participation de TOUS LES OUVRIERS. Donc : éléction de comités de grève par ateliers.

5° En cas de grève, se mobiliser sur les lieux du travail. TOUS les ateliers doivent dépasser les limites de l'usine Renault. Les revendications que nous proposons peuvent être celles de tous les travailleurs. En cas de grève, l'Assemblée générale de l'usine doit lancer un appel à tous les ouvriers de France pour la cessation immédiate du travail dans toutes les entreprises.

Le 27 septembre 1957. Suivent sur les originaux, les signatures de différents endroits de l'usine et parfois d'ateliers à l'unité.

Le délégué C.F.T.C. fut mis en minorité. La proposition de l'augmenter fut adoptée, ainsi que la proposition d'aller en délégués à la direction pour le cahier de revendications.

Le 27 septembre 1957. Suivent sur les originaux, les signatures de différents endroits de l'usine et parfois d'ateliers à l'unité.

Le 27 septembre 1957. Suivent sur les originaux, les signatures de différents endroits de l'usine et parfois d'ateliers à l'unité.

Le 27 septembre 1957. Suivent sur les originaux, les signatures de différents endroits de l'usine et parfois d'ateliers à l'unité.

Le 27 septembre 1957. Suivent sur les originaux, les signatures de différents endroits de l'usine et parfois d'ateliers à l'unité.

Le 27 septembre 1957. Suivent sur les originaux, les signatures de différents endroits de l'usine et parfois d'ateliers à l'unité.

Le 27 septembre 1957. Suivent sur les originaux, les signatures de différents endroits de l'usine et parfois d'ateliers à l'unité.

Le 27 septembre 1957. Suivent sur les originaux, les signatures de différents endroits de l'usine et parfois d'ateliers à l'unité.

Le 27 septembre 1957. Suivent sur les originaux, les signatures de différents endroits de l'usine et parfois d'ateliers à l'unité.

Le 27 septembre 1957. Suivent sur les originaux, les signatures de différents endroits de l'usine et parfois d'ateliers à l'unité.

Le 27 septembre 1957. Suivent sur les originaux, les signatures de différents endroits de l'usine et parfois d'ateliers à l'unité.

Le 27 septembre 1957. Suivent sur les originaux, les signatures de différents endroits de l'usine et parfois d'ateliers à l'unité.

Le 27 septembre 1957. Suivent sur les originaux, les signatures de différents endroits de l'usine et parfois d'ateliers à l'unité.

Le 27 septembre 1957. Suivent sur les originaux, les signatures de différents endroits de l'usine et parfois d'ateliers à l'unité.

Le 27 septembre 1957. Suivent sur les originaux, les signatures de différents endroits de l'usine et parfois d'ateliers à l'unité.

Le 27 septembre 1957. Suivent sur les originaux, les signatures de différents endroits de l'usine et parfois d'ateliers à l'unité.

Le 27 septembre 1957. Suivent sur les originaux, les signatures de différents endroits de l'usine et parfois d'ateliers à l'unité.

Le 27 septembre, cinq heures avant l'heure ». Le C.G.T. et la C.F.T.C., prises de vitesse, ont réagi en expliquant qu'elles étaient aussi pour l'action, mais qu'un débrayage de deux heures suffirait ce jour-là pour un aversissement. Le matin de la grève, F.O. distribue un tractat : « Pour ne pas briser l'action, disent-ils, nous nous inclinons devant les deux heures, mais que les militants veulent monter leur attachement à F.O. débrayez cinq heures ». Vendredi, à 16 heures, l'usine s'arrête. Le « grand » meeting convocat par C.G.T.-C.F.T.C. regroupa 5 à 6.000 ouvriers. Le lundi, l'avertissement solennel était donné, chacun reprit sa place en attendant la suite. Beaucoup expliquent que, de cette façon, « cela s'emmanche mal ».

Le 27 septembre, cinq heures avant l'heure ». Le C.G.T. et la C.F.T.C., prises de vitesse, ont réagi en expliquant qu'elles étaient aussi pour l'action, mais qu'un débrayage de deux heures suffirait ce jour-là pour un aversissement.

Le 27 septembre, cinq heures avant l'heure ». Le C.G.T. et la C.F.T.C., prises de vitesse, ont réagi en expliquant qu'elles étaient aussi pour l'action, mais qu'un débrayage de deux heures suffirait ce jour-là pour un aversissement.

Le 27 septembre, cinq heures avant l'heure ». Le C.G.T. et la C.F.T.C., prises de vitesse, ont réagi en expliquant qu'elles étaient aussi pour l'action, mais qu'un débrayage de deux heures suffirait ce jour-là pour un aversissement.

Le 27 septembre, cinq heures avant l'heure ». Le C.G.T. et la C.F.T.C., prises de vitesse, ont réagi en expliquant qu'elles étaient aussi pour l'action, mais qu'un débrayage de deux heures suffirait ce jour-là pour un aversissement.

Le 27 septembre, cinq heures avant l'heure ». Le C.G.T. et la C.F.T.C., prises de vitesse, ont réagi en expliquant qu'elles étaient aussi pour l'action, mais qu'un débrayage de deux heures suffirait ce jour-là pour un aversissement.

Le 27 septembre, cinq heures avant l'heure ». Le C.G.T. et la C.F.T.C., prises de vitesse, ont réagi en expliquant qu'elles étaient aussi pour l'action, mais qu'un débrayage de deux heures suffirait ce jour-là pour un aversissement.

Le 27 septembre, cinq heures avant l'heure ». Le C.G.T. et la C.F.T.C., prises de vitesse, ont réagi en expliquant qu'elles étaient aussi pour l'action, mais qu'un débrayage de deux heures suffirait ce jour-là pour un aversissement.

Le 27 septembre, cinq heures avant l'heure ». Le C.G.T. et la C.F.T.C., prises de vitesse, ont réagi en expliquant qu'elles étaient aussi pour l'action, mais qu'un débrayage de deux heures suffirait ce jour-là pour un aversissement.

Le 27 septembre, cinq heures avant l'heure ». Le C.G.T. et la C.F.T.C., prises de vitesse, ont réagi en expliquant qu'elles étaient aussi pour l'action, mais qu'un débrayage de deux heures suffirait ce jour-là pour un aversissement.

Le 27 septembre, cinq heures avant l'heure ». Le C.G.T. et la C.F.T.C., prises de vitesse, ont réagi en expliquant qu'elles étaient aussi pour l'action, mais qu'un débrayage de deux heures suffirait ce jour-là pour un aversissement.

Le 27 septembre, cinq heures avant l'heure ». Le C.G.T. et la C.F.T.C., prises de vitesse, ont réagi en expliquant qu'elles étaient aussi pour l'action, mais qu'un débrayage de deux heures suffirait ce jour-là pour un aversissement.

Le 27 septembre, cinq heures avant l'heure ». Le C.G.T. et la C.F.T.C., prises de vitesse, ont réagi en expliquant qu'elles étaient aussi pour l'action, mais qu'un débrayage de deux heures suffirait ce jour-là pour un aversissement.

Le 27 septembre, cinq heures avant l'heure ». Le C.G.T. et la C.F.T.C., prises de vitesse, ont réagi en expliquant qu'elles étaient aussi pour l'action, mais qu'un débrayage de deux heures suffirait ce jour-là pour un aversissement.

Le 27 septembre, cinq heures avant l'heure ». Le C.G.T. et la C.F.T.C., prises de vitesse, ont réagi en expliquant qu'elles étaient aussi pour l'action, mais qu'un débrayage de deux heures suffirait ce jour-là pour un aversissement.

Le 27 septembre, cinq heures avant l'heure ». Le C.G.T. et la C.F.T.C., prises de vitesse, ont réagi en expliquant qu'elles étaient aussi pour l'action, mais qu'un débrayage de deux heures suffirait ce jour-là pour un aversissement.

Le 27 septembre, cinq heures avant l'heure ». Le C.G.T. et la C.F.T.C., prises de vitesse, ont réagi en expliquant qu'elles étaient aussi pour l'action, mais qu'un débrayage de deux heures suffirait ce jour-là pour un aversissement.

Le 27 septembre, cinq heures avant l'heure ». Le C.G.T. et la C.F.T.C., prises de vitesse, ont réagi en expliquant qu'elles étaient aussi pour l'action, mais qu'un débrayage de deux heures suffirait ce jour-là pour un aversissement.

Le 27 septembre, cinq heures avant l'heure ». Le C.G.T. et la C.F.T.C., prises de vitesse, ont réagi en expliquant qu'elles étaient aussi pour l'action, mais qu'un débrayage de deux heures suffirait ce jour-là pour un aversissement.

Le 27 septembre, cinq heures avant l'heure ». Le C.G.T. et la C.F.T.C., prises de vitesse, ont réagi en expliquant qu'elles étaient aussi pour l'action, mais qu'un débrayage de deux heures suffirait ce jour-là pour un aversissement.

Le 27 septembre, cinq heures avant l'heure ». Le C.G.T. et la C.F.T.C., prises de vitesse, ont réagi en expliquant qu'elles étaient aussi pour l'action, mais qu'un débrayage de deux heures suffirait ce jour-là pour un aversissement.

Le 27 septembre, cinq heures avant l'heure ». Le C.G.T. et la C.F.T.C., prises de vitesse, ont réagi en expliquant qu'elles étaient aussi pour l'action, mais qu'un débrayage de deux heures suffirait ce jour-là pour un aversissement.

Le 27 septembre, cinq heures avant l'heure ». Le C.G.T. et la C.F.T.C., prises de vitesse, ont réagi en expliquant qu'elles étaient aussi pour l'action, mais qu'un débrayage de deux heures suffirait ce jour-là pour un aversissement.

Le 27 septembre, cinq heures avant l'heure ». Le C.G.T. et la C.F.T.C., prises de vitesse, ont réagi en expliquant qu'elles étaient aussi pour l'action, mais qu'un débrayage de deux heures suffirait ce jour-là pour un aversissement.

Le 27 septembre, cinq heures avant l'heure ». Le C.G.T. et la C.F.T.C., prises de vitesse, ont réagi en expliquant qu'elles étaient aussi pour l'action, mais qu'un débrayage de deux heures suffirait ce jour-là pour un aversissement.

Le 27 septembre, cinq heures avant l'heure ». Le C.G.T. et la C.F.T.C., prises de vitesse, ont réagi en expliquant qu'elles étaient aussi pour l'action, mais qu'un débrayage de deux heures suffirait ce jour-là pour un aversissement.

Le 27 septembre, cinq heures avant l'heure ». Le C.G.T. et la C.F.T.C., prises de vitesse, ont réagi en expliquant qu'elles étaient aussi pour l'action, mais qu'un débrayage de deux heures suffirait ce jour-là pour un aversissement.

Le 27 septembre, cinq heures avant l'heure ». Le C.G.T. et la C.F.T.C., prises de vitesse, ont réagi en expliquant qu'elles étaient aussi pour l'action, mais qu'un débrayage de deux heures suffirait ce jour-là pour un aversissement.

CHEZ S. W. APITEAUX

Le C.G.T. se réservant la liberté d'intervenir contre des mouvements...

Le C.G.T. se réservant la liberté d'intervenir contre des mouvements...

Le C.G.T. se réservant la liberté d'intervenir contre des mouvements...

Le C.G.T. se réservant la liberté d'intervenir contre des mouvements...

Le C.G.T. se réservant la liberté d'intervenir contre des mouvements...

Le C.G.T. se réservant la liberté d'intervenir contre des mouvements...

Le C.G.T. se réservant la liberté d'intervenir contre des mouvements...

Le C.G.T. se réservant la liberté d'intervenir contre des mouvements...

Le C.G.T. se réservant la liberté d'intervenir contre des mouvements...

Le C.G.T. se réservant la liberté d'intervenir contre des mouvements...

Le C.G.T. se réservant la liberté d'intervenir contre des mouvements...

Le C.G.T. se réservant la liberté d'intervenir contre des mouvements...

Le C.G.T. se réservant la liberté d'intervenir contre des mouvements...

Le C.G.T. se réservant la liberté d'intervenir contre des mouvements...

Le C.G.T. se réservant la liberté d'intervenir contre des mouvements...

Le C.G.T. se réservant la liberté d'intervenir contre des mouvements...

Le C.G.T. se réservant la liberté d'intervenir contre des mouvements...

Le C.G.T. se réservant la liberté d'intervenir contre des mouvements...

Le C.G.T. se réservant la liberté d'intervenir contre des mouvements...

Le C.G.T. se réservant la liberté d'intervenir contre des mouvements...

Le C.G.T. se réservant la liberté d'intervenir contre des mouvements...

Le C.G.T. se réservant la liberté d'intervenir contre des mouvements...

Le C.G.T. se réservant la liberté d'intervenir contre des mouvements...

Le C.G.T. se réservant la liberté d'intervenir contre des mouvements...

Le C.G.T. se réservant la liberté d'intervenir contre des mouvements...

Le C.G.T. se réservant la liberté d'intervenir contre des mouvements...

Le C.G.T. se réservant la liberté d'intervenir contre des mouvements...

Le C.G.T. se réservant la liberté d'intervenir contre des mouvements...

Où va la Fonction Publique ?

LES travailleurs de la Fonction publique, comme ceux du Secteur public (E.D.F., P.T.T., S.N.C.F., etc.), ont subi de nombreux menaces et sont, dans leur ensemble, décidés à l'action. On a donc vu des dirigeants syndicaux, et leurs délégués, se réunir à l'occasion d'une action plutôt platonique pour justifier leur existence...

Le premier est constitué par les mandataires et les propagandistes qui tendent à ouvrir et à montrer un tissu-ciel vide par les exhortations de la bourgeoisie capitaliste...

encore, rien ne dit qu'ils ne tomberont pas sous la coupe d'un autre ministre (« l'Intérieur », peut-être) Tout un chacun peut anticiper l'énorme contribution qu'apporterait un pareil genre d'union, un tel aspect de « l'harmonisation », un renforcement de l'autorité de l'Etat capitaliste, sur tous les travailleurs des secteurs publics et par ailleurs. Chacun peut comprendre quel appel à une union-société seraient ainsi fournis à la fusion de l'appareil d'Etat. Tout ce qui est de quelques francs dévolus et en manière d'« harmonisation », alors que, sous l'étiquette d'« harmonisation », les travailleurs de la Fonction publique noient, entretenus dans la confusion par leurs syndicats, tout autre chose.

LES CHEMINOTS PEUVENT ATTENDRE...

UNE fois de plus (c'est au moins la 3<sup>e</sup> fois depuis la fin des 48 heures des 17 et 18 août derniers), la grève n'a pas eu lieu. Cette fois, pourtant, on aurait pu croire que les dirigeants syndicaux, et leurs délégués, avaient, au respect des droits et des devoirs, beaucoup de cheminots qui se laissent prendre et ont en doute l'existence d'une grève de 48 heures, s'apprêtent malgré tout à manifester leur volonté de conciliation.

Et non ! même une petite grève de 48 heures, « soumise à scrutin », ils n'en ont pas voulu. C'est qu'aujourd'hui la situation est plutôt explosive : une grève de cheminots (même de 48 heures seulement), ce sont des travailleurs en grève dans toute la France, au même moment où les organisations syndicales des métaux s'efforcent elles-mêmes de « canaliser » la volonté de lutte.

Grèves de 24 heures, ou de 48 heures, rien de cela n'arrêtera définitivement des dents de la bourgeoisie, les refus et les mauvais coups dont elle manœuvre les formules, si tous les travailleurs du Secteur public, unis, ne transformeraient pas radicalement le rapport des forces en leur faveur. Préparer, par la constitution de comités démocratiques d'action, l'établissement de positions respectives claires : les 10.000 francs mensuels de la grève de cheminots, les 180.000 francs de la grève de la fonction publique, la suppression des abattements de zone ; harmonisation des salaires, mais dans le respect des droits et des devoirs, voilà les bases de réplique dans une action qui associerait tous les travailleurs. Démocratiquement constitués et décidés à organiser l'action jusqu'au succès sur des questions de principe, les organisations syndicales, de tels comités, fédérés entre eux, seront les gages de la victoire.

Le 3 octobre, jour où les métaux avaient leur Journée revendicative, la Commission des statuts s'est réunie, conformément à l'accord qui a été signé le 30 novembre. Au fait, quel est le contenu exact de cet accord ? Quel est le texte d'origine d'une grève de conciliation ? Les organisations syndicales devaient se revoir le 1<sup>er</sup> octobre, le point de départ, ou non, elles lanceront le mot d'ordre de grève.

La grève n'a pas eu lieu ; bon, on l'a vu ! Un « accord » avait été signé la veille. Mais c'est tout ! silence dans les journaux, même à « l'Humanité ». Les cheminots n'ont pas pu le dire, ce qu'ils savent, tout de suite, ce que les dirigeants ont signé en leur nom ? C'est donc si difficile à avoir !

Après un rappel sur la démocratie, le droit de s'exprimer publiquement ainsi que le droit des travailleurs à déterminer eux-mêmes le point de départ d'une grève, il est également remarquable que ces méthodes étaient plus faites pour sauvegarder l'unité et la cohésion des travailleurs.

L'Assemblée générale prévue pour 9 h., le 4 octobre, n'eut pas lieu.

Le lendemain, une discussion eut lieu entre les camarades syndicaux. Il fut reproché à certains leur indisciplinerie, le fait qu'ils avaient soulevé le problème d'un mot d'ordre commun, d'un appel aux travailleurs de la région parisienne d'ensemble. Ceci aurait été un doute sur les possibilités de réussir dans une telle action, entreprise comme Bréguet par exemple.

Après un rappel sur la démocratie, le droit de s'exprimer publiquement ainsi que le droit des travailleurs à déterminer eux-mêmes le point de départ d'une grève, il est également remarquable que ces méthodes étaient plus faites pour sauvegarder l'unité et la cohésion des travailleurs.

L'Assemblée générale prévue pour 9 h., le 4 octobre, n'eut pas lieu.

Le lendemain, une discussion eut lieu entre les camarades syndicaux. Il fut reproché à certains leur indisciplinerie, le fait qu'ils avaient soulevé le problème d'un mot d'ordre commun, d'un appel aux travailleurs de la région parisienne d'ensemble. Ceci aurait été un doute sur les possibilités de réussir dans une telle action, entreprise comme Bréguet par exemple.

Après un rappel sur la démocratie, le droit de s'exprimer publiquement ainsi que le droit des travailleurs à déterminer eux-mêmes le point de départ d'une grève, il est également remarquable que ces méthodes étaient plus faites pour sauvegarder l'unité et la cohésion des travailleurs.

L'Assemblée générale prévue pour 9 h., le 4 octobre, n'eut pas lieu.

Bulletin d'abonnement. Non: ... Adresse: ... Verser le montant de l'abonnement à C.C.P. S.P.E.L. 6032-01 Paris. Les Presses Ouvrières 7, rue Victor-Hugo, Montreuil. Travail effectué par des ouvriers syndicaux. Le Gérant: P. Lambert.